



Après les élections à la CRPCEN **LES SALARIÉS DU NOTARIAT TIENNENT-ILS À LEUR CAISSE ?**

L'UNION POUR LA CRPCEN pourrait se dire satisfaite d'avoir remporté 50 % des sièges au conseil d'administration de la caisse malgré 3 listes en présence, confirmant ainsi sa position de principale force syndicale du notariat.

Elle le pourrait aussi du fait de la sanction subie par la CGC qui a cru devoir quitter l'union et n'a remporté qu'un siège chez les actifs et aucun chez les retraités.

Elle le pourrait... oui mais... il y a eu des abstentions massives !

ABSTENTIONS 2016 : UN RECORD !

Même les plus pessimistes n'osaient imaginer cela :

- **81,87 % d'abstentions chez les salariés**
- **67 % d'abstentions chez les retraités**

Ce n'est hélas pas un accident mais le fruit d'une augmentation constante des abstentions, aussi bien chez les salariés que chez les retraités, ainsi qu'en atteste le tableau suivant :

Année du scrutin	Abstentions des salariés	Abstentions des retraités
2011	71,47 %	52,34 %
2006	66,78 %	50,81 %
2003	62,32 %	43,49 %
2000	56,59 %	37,02 %

UN MESSAGE NÉGATIF VERS LES POUVOIRS PUBLICS

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et pourraient justifier un classement en tête du "Flop Ten" qu'une émission télévisée de France 2 égrène chaque samedi soir.

C'est un message très négatif adressé aux Pouvoirs Publics et dont pourront se saisir les adversaires des régimes spéciaux, et donc de la CRPCEN.

Le combat des organisations syndicales pour la pérennité du régime n'en sera rendu que plus difficile.

RESSAISSEZ-VOUS !

Rien n'est définitivement acquis, et l'actualité (notamment avec la "Loi Travail") en apporte la preuve chaque jour.

Les salariés du notariat semblent ne pas en avoir conscience et, s'ils perdurent dans cette attitude, ils pourraient bien être les fossoyeurs de leur propre couverture sociale.

Il est urgent qu'ils s'en rendent compte, avant qu'il ne soit trop tard.

Alors oui, nous le leur crions... **RESSAISSEZ-VOUS !**

LA CGT CONTINUERA SON COMBAT POUR LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS, QUE CE SOIT CONTRE LA LOI TRAVAIL DU GOUVERNEMENT, OU POUR LA CRPCEN

ELLE VEUT ESPÉRER QUE VOUS SEREZ LES FACILITATEURS DE SON ACTION POUR VOS DROITS



Fédération CGT des Sociétés d'études – **Secteur Notariat** – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-mail : fsetud@cgt.fr